



FONCTIONNEMENT DU MOUVEMENT NANTES POPULAIRE !

Validé en Assemblée populaire le 11 mai 2026

Nantes populaire ! est un mouvement issu des luttes locales, né à l'été 2024 autour d'un constat partagé : Nantes se transforme sans celles et ceux qui la font vivre. Hausse des loyers, disparition des commerces et des services, difficultés de transport, recul des équipements publics : cette situation n'est pas une fatalité, mais le résultat de choix politiques.



Après les municipales et l'entrée de Nantes populaire dans une nouvelle phase, ses membres actifs ont réfléchi et discuté à un nouveau fonctionnement, voté en assemblée populaire le 11 mai 2026.

Le nouveau fonctionnement vise à inscrire Nantes populaire dans la durée, à garantir son fonctionnement démocratique et à permettre à chacune et chacun d'y prendre sa place.

Adhésion

Est membre à part entière de Nantes populaire toute personne qui se reconnaît dans l'appel de Nantes populaire, dans les idées défendues lors des élections municipales de 2026 et ses textes d'orientation et qui s'acquitte de sa cotisation.

Une adhésion accessible et solidaire

La cotisation est fixée à **5 € par mois**. Il est possible de régler l'année en une seule fois (60 €).

Chacun·e peut également verser une **cotisation supplémentaire**. Ces cotisations « suspendues » permettront à des personnes rencontrant des difficultés financières d'adhérer.

Fonctionnement

Nantes populaire adopte plusieurs instances pour assurer son fonctionnement démocratique. Ces instances sont renouvelées tous les 18 mois au maximum, en fonction des séquences politiques et de l'actualité.

Assemblée Populaire

Ouverte à toutes les personnes adhérentes, l'Assemblée Populaire est l'organe de base et de décision du mouvement. Elle se réunit tous les deux ou trois mois et fixe les grandes orientations.

Les personnes adhérentes à jour de cotisation depuis au moins trois mois peuvent voter et proposer des points à l'ordre du jour, des actions ou la création de commissions.



Conseil Politique

Le Conseil Politique contribue à définir les positionnements politiques du mouvement, tout en veillant à l'équilibre entre ses différentes composantes.

Il constitue un espace intermédiaire entre l'Assemblée Populaire et le Secrétariat. Il met en œuvre et approfondit les orientations adoptées en Assemblée et permet de partager le travail politique et organisationnel.

Le Conseil Politique se réunit chaque mois et autant que nécessaire en fonction de l'actualité. Ses membres sont élu-es par l'Assemblée Populaire. Les membres du Secrétariat y siègent de droit.

Secrétariat

Le Secrétariat met en œuvre les grandes orientations adoptées par l'Assemblée Populaire. Il peut également prendre les décisions nécessitant une réactivité que le rythme des assemblées ne permet pas toujours.

Selon l'importance de la décision, il peut s'appuyer sur le Conseil Politique ou convoquer une Assemblée Populaire extraordinaire.

Le Secrétariat se réunit selon un rythme défini par ses membres. Il est composé de personnes élu-es par l'Assemblée Populaire et veille à l'accueil des nouvelles personnes adhérentes ainsi qu'à la transmission des idées fondamentales de Nantes populaire.

Trésorerie

La trésorière ou le trésorier est élu-e par le Conseil Politique. Une seconde personne peut être désignée pour l'accompagner dans les activités de trésorerie.

Cellule de gestion des conflits

(voir le document : Gérer les conflits et les violences à Nantes populaire)

La cellule de gestion des conflits est une commission permanente et paritaire, composée d'au moins deux personnes élues.

Elle peut être saisie par une ou plusieurs personnes adhérentes en cas de conflit avec une ou plusieurs autres personnes adhérentes. Elle joue un rôle de médiation.

Commissions

Des commissions peuvent être mises en place pour élaborer des contenus et préparer des initiatives. Elles sont animées par des membres du Secrétariat et/ou du



Conseil Politique et sont ouvertes à toute personne adhérente souhaitant s'y investir.

Des temps de coordination des commissions sont organisés toutes les deux semaines.

Communication interne

Toute personne adhérente a accès aux informations internes du mouvement : comptes-rendus, relevés de décisions, productions et élaborations de contenu.

Ces informations sont diffusées par les canaux adoptés collectivement : WhatsApp, liste de diffusion ou tout autre outil commun.

Toute personne adhérente peut échanger avec les autres membres, faire des propositions et enrichir la réflexion de Nantes populaire à travers ces mêmes canaux.